## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**AGENCE NATIONALE** 



RÉPUBLIQUE GABONAISE Union-Travail-Justice

**DES BOURSES DU GABON** 

**DIRECTION GENERALE** 

NOOO653 /PR/ANBG/DG/CT JY

## **AVIS**

## Aux usagers

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G.) rappelle aux usagers et particulièrement aux bacheliers 2021 qu'en application du décret  $n^{\circ}00228/PR/MESRSTTENFC$  du 9 septembre 2021, le volet ORIENTATION est désormais une prérogative du Secrétariat de l'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (SOSUP) dont les missions sont administrées par le Secrétariat Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur. A cet effet, les bacheliers ayant des préoccupations liées à leurs orientations sont donc priés de se rapprocher dudit Secrétariat.

Il est important de préciser à toutes fins utiles que le traitement des dossiers de demande de bourse se fait au rythme des délibérations des résultats des travaux de la Commission ad hoc du SOSUP qui émet des avis sur les filières de formation, conformément aux textes en vigueur. Cependant, le fait d'être orienté ne donne pas systématiquement droit à la bourse d'études.

Après cette phase d'orientation intervient l'examen par la **Commission Technique des Bourses** des dossiers des apprenants ayant fait une demande de bourse sur **eBourse** dans les délais requis. Seuls ceux qui rempliront les critères seront faits boursiers et pris en charge par l'A.N.B.G. en application du décret  $n^{\circ}00148/PR/MESRSTTENFC$  du 07 juin 2021.

Par conséquent, il est demandé aux bacheliers de consulter régulièrement leurs comptes eBourse pour prendre connaissance de leurs décisions de bourse.

Fait à Libreville, le 2 9 0CT. 2021

Le Directeur Général

Sandra Flore MAMBARI PINEZE epouse ABESSOLO